

STAGE DE JUDO

ASM MEUDON

Du dimanche 26 au jeudi 30 Avril 2026

Sous la direction de

Blal OUBRAIM
Sébastien RADOVICI



Présentation - Stage du 26 au 30 Avril 2026

Le stage se déroulera dans le Centre Sportif de Giffaumont géré par la Ligue de l'Enseignement.

Il est réservé aux jeunes de l'Ecole de Judo **Benjamins nés en 2014 et 2015, et Poussins nés en 2016 et 2017.**

Coordonnées :

Centre de Giffaumont
51290 Giffaumont-Champaubert
03 26 62 10 30

<http://www.ligue55.org/Giffaumont.html>

L'hébergement et toutes les activités se dérouleront au niveau du centre.

Les activités prévues sont :

- Multi-sports
- Vélo
- Kayak
- Judo

Le voyage se fera en minibus.

Le départ se fera dimanche 26 avril vers 10h45.

Pour un retour le jeudi 30 avril vers 17h.

Le lieu de rendez-vous se fera sur le parking du gymnase Millandy à Meudon-La-Forêt.

Equipements nécessaires :

- Judogi
- Tenues adaptées à la pratique de sports collectifs (basket, plusieurs joggings...)
- Vêtement de pluie
- Maillot de bain
- Nécessaire de toilette et serviette de bain
- Pharmacie personnelle (aucune médication ne sera délivrée)

Une réunion d'information se déroulera le mardi 31 mars 2026 à 19h au dojo Millandy

3 bis rue Georges Millandy 92360 Meudon la Forêt

Règlement intérieur - Stage du 26 au 30 avril 2026

Chaque stagiaire se doit d'accepter, de respecter le règlement intérieur du stage, ainsi que d'observer les règles élémentaires de comportement et d'hygiène.

- Article 1 : Les décisions des responsables du stage en matière d'organisation de la journée et d'entraînement doivent être appliquées
- Article 2 : Les stagiaires se doivent le respect mutuel ainsi qu'envers le personnel encadrant.
- Article 3 : Toute dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition expose son ou ses auteurs, à une exclusion.
- Article 4 : Tous propos déplacés, tenue incorrecte, geste agressif, ou fait troublant la qualité et la sécurité du stage est prohibé.
- Article 5 : Il est interdit aux mineurs de sortir de l'enceinte du stage.
- Article 6 : Tout mineur sous traitement médical doit être en possession de son ordonnance.
- Article 7 : Les comportements à caractère discriminatoires, sont strictement proscrits.
- Article 8 : L'usage du téléphone portable sera interdit, à l'exception du midi et du soir après manger, où l'utilisation pourra autorisée uniquement pour appeler les parents.

En cas de non-respect de ce règlement :

Les responsables prendront toutes les dispositions nécessaires pouvant aller jusqu'au renvoi du stagiaire à la charge des parents.

Le montant du stage ne sera pas remboursé.

Le responsable légal sera tenu de rembourser toutes les dégradations occasionnées par le stagiaire.

AUTORISATION

Je soussigné.....,

Demeurant

Agissant en qualité de responsable légal du stagiaire.....

Certifie avoir lu les conditions et accepte le présent règlement (Stage du 26 au 30 Avril 2026)

Le à

Signature du responsable légal

Signature Stagiaire

Pièces à Fournir

Le dossier complet doit être rempli et signé par toutes les parties et remis à l'entraîneur au plus tard le **23 mars 2026** avec les pièces suivantes :

- Bulletin d'inscription dûment rempli
- L'attestation de natation des 50 mètres
- La fiche sanitaire de liaison
- Règlement par CB, chèque ou virement en
 - 1 fois **360 €** encaissable le 15 mars (pour faciliter la trésorerie du club)
 - 2 fois **180 €** encaissable début mars et **180 €** pour le solde du stage encaissé début avril 2026

Choisissez de préférence le règlement par CB via HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/asm-judo-meudon/evenements/reglement-asm-judo-2025-2026>

Le montant du stage n'est pas remboursable en cas d'annulation moins de 30 jours avant le départ ou d'interruption de séjour, et ce même si la raison est médicale.

Indiquer le nom du stagiaire lors de votre règlement.

Toutefois si vous rencontrez des difficultés financières nous pouvons trouver des alternatives.

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

N° licence :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Mail d'un parent :

Téléphone d'un parent :

Tél du stagiaire :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné.....,

autorise mon enfant, à participer
aux différentes activités programmées par les responsables du **Stage du Dimanche 26 au
Jeudi 30 Avril 2026**

J'autorise ces derniers à prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires en cas
d'urgence médicale.

Le à

Signature,

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »